Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260605-DCM202631-DE

| EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | |
|---|---|
| Nombre de conseillers<br><br>- en exercice : 19<br><br>- présents : 15<br><br>- votants : 19 | L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie,<br><br>Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire.<br><br>Date de convocation du conseil municipal : 21 mai 2026<br><br>Présents : Danièle BOISSAYE-QUEMENEUR, Josépha CHANAL, Justine CORRE, Luc DELAS, Christophe GIRAULT, Hervé GUYADER, Yves GUIGNOT, Sylvie HISLER-RICHARD, Stéfanie ISOARD, Sylvie PETEAU, Ronan POIRIER, Serge SALAUN, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Adeline TURCHI,<br><br>Excusés avec procuration : Maryvonne YOUINOU-FEREC donne procuration à Zohra SENOUCI, Jean Luc CARIOU donne pouvoir à Hervé GUYADER, Sylvie PETEAU donne pouvoir à Gilles CALVEZ, Renaud DURANT DE SAINT ANDRE donne pouvoir à Josepha CHANAL<br><br>Absents : néant<br><br>Secrétaire de séance : Josepha CHANAL |

# ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL (DCM202631)

Dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales de septembre 2026, tous les conseils municipaux des communes concernées par le renouvellement des sénateurs sont appelés à élire leurs délégués aujourd'hui, vendredi 5 juin 2026.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Une seule liste est présentée.

En application de l'article L 289 du code électoral, le respect de l'alternance paritaire est impératif : « chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement- d'un candidat de chaque sexe ». La liste présentée se compose de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260605-DCM202631-DE

| **Titulaires :** | **Suppléants :** |
|---|---|
| **CHANAL Josepha** | **DELAS Luc** |
| **CARIOU Jean-Luc** | **YOUINOU-FEREC Maryvonne** |
| **BOISSAYE-QUEMENEUR Danièle** | **POIRIER Ronan** |
| **DURANT DE SAINT ANDRE Renaud** | |
| **TURCHI Adeline** | |

Chaque Conseiller se rend successivement dans l'isoloir et dépose son bulletin dans l'urne. Des bulletins blancs sont disponibles.

Le **dépouillement du vote**, effectué par les assesseurs, donne les résultats ci-après :

| | |
|---|---|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Bulletins litigieux énumérés aux art L65 et L66 du Code électoral | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

**Résultat obtenu** :

**Liste « LOGONNA DAOULAS » : 19**

Les 5 membres du Conseil présentés en qualité de délégués titulaires participeront au scrutin de l'élection des sénateurs. En cas d'empêchement, il sera fait appel aux délégués suppléants.

Le Maire

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)